

ASCENSEURS – TRAVAUX LIES A LA MODERNISATION

CHRONOLOGIE

2 Juillet 2003 – Vote de la Loi Urbanisme et Habitat (U & H), surnommée « Loi SAE » (Sécurité des Ascenseurs Existants), qui soumet les propriétaires d’ascenseurs à des obligations de travaux avec 3 dates pour les échéances : 3 Juillet 2008, 2013 et 31 Décembre 2018 sauf pour les appareils installés après le 27 Août 2000 et marqués « CE ».

9 Septembre 2004 – Décret d’application de la Loi Urbanisme et Habitat précise les risques et les préconisations de travaux.

18 Novembre 2004 – 3 Arrêtés interministériels portant respectivement sur les travaux, l’entretien et le contrôle.

13 Décembre 2004 – Arrêté ministériel concernant les critères de compétences des personnes chargées d’effectuer les contrôles quinquennaux.

3 Juillet 2008 – Date butoir de la 1^{er} tranche de travaux couvrant les risques les plus graves.

25 Mars 2009 – Vote de la Loi Boutin qui repousse la 1^{er} échéance en raison de la lenteur du démarrage des travaux

31 Décembre 2010 – Nouvelle date butoir de la 1^{er} tranche de travaux

23 Juillet 2013 – Report de la 2^{ème} tranche de travaux initialement prévue le 3 Juillet 2013 au 3 Juillet 2014 et moratoire sur la précision d’arrêt (Précision d’arrêt de la cabine (différence de niveau entre le pallier et la cabine) de 2cm au plus = Moratoire).

3 Juillet 2014 – Nouvelle date butoir de la 2^{ème} tranche de travaux.

3 Juillet 2018 – Date butoir de la 3^{ème} et dernière tranche de travaux.

A CE JOUR, les 4 points critiques de la date butoir de la 2^{ème} tranche de travaux concernent :

- Précision d’arrêt (Reportée à 2018)
- Téléalarme (Téléphone mains libres « interphone »)
- Oculus (Ouverture circulaire pratiquée dans une porte, une cloison)
- Protection du personnel contre les chocs électriques